



LA PREMIÈRE DAME À TREICHEVILLE



► FÉLICITATIONS À L'ONG MY OWN BUSINESS



Ce bâtiment a fière allure après l'intervention de l'Ong My Own Business. A gauche avant et à droite après les travaux.



Une rue réhabilitée par l'Ong My Own Business.

Les membres de l'Ong My Own Business

ZOOM SUR...

CITÉ VERTE

► **L'Ecosystème**

Est un ensemble structuré qui englobe en une seule et même unité fonctionnelle le biotope et la biocénose.

► **L'Environnement**

Est l'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et des facteurs socio-économiques, moraux et intellectuels susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur le développement du milieu, des êtres vivants et des activités humaines.

► **La désertification**

Désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, par suite de divers facteurs parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines.

► **La diversité biologique**

Est la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres éco-systèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celles des écosystèmes.

► **La croissance verte**

La croissance qui favorise la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être.

► **Le Développement durable**

C'est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

ENTRETIEN / ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

“Voici pourquoi c'est nécessaire”

● *La réaction du Directeur de l'ANDE*

L'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) existe depuis 20 ans maintenant, malheureusement elle semble inconnue. Pourquoi cette situation ? Et qu'est-ce qui est fait pour changer la donne ?

L'ANDE n'est pas totalement méconnue mais il faut reconnaître qu'elle connaît quelques difficultés dans la vulgarisation de ses activités compte tenu de la faiblesse du budget alloué à la communication. Dès notre prise de service à la tête de la structure, nous avons, tant bien que mal, tenté de corriger cet état de fait. Ainsi l'ANDE a pu participer par exemple, avec l'appui du DGDI, à l'émission «*Les rendez-vous de la Bonne Gouvernance*» diffusée sur les antennes de la 1ère chaîne Ivoirienne.

Dans le cadre même de ses activités, l'ANDE organise des campagnes de sensibilisation notamment des ateliers régionaux destinés à la sensibilisation des acteurs locaux, des collectivités locales, du corps préfectoral, etc, sur les outils d'Evaluation Environnementale. En outre, aujourd'hui, l'ANDE réalise des Spots-Télé afin d'interpeler les opérateurs économiques sur la né-

cessité de se conformer à la réglementation environnementale en vigueur. Il est clair que des efforts supplémentaires sont à mettre en œuvre sur le plan communicationnel. L'ANDE en a conscience et s'attèle à combler ce déficit.

Quelles sont les missions de l'ANDE ?

Les missions de l'ANDE sont définies dans le Décret n° 97-393 du 9 juillet 1997 portant création et organisation d'un établissement public à caractère administratif dénommé Agence Nationale de l'Environnement (ANDE).

Il s'agit :

- *D'assurer la coordination de l'exécution des projets de développement à caractère environnemental ;*
- *D'effectuer le suivi et de procéder à l'évaluation des projets du plan national d'action environ-*



ZOOM SUR...

mentale (PNAE) ;

- De constituer et de gérer un portefeuille de projets d'investissements environnementaux ;
- De participer, aux côtés du Ministre chargé de l'Economie et des Finances, à la recherche de financements du PNAE ;
- De garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et programmes de développement ;
- De veiller à la mise en place et la gestion d'un système national d'informations environnementales ;
- De mettre en œuvre, la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro-économiques ;
- De mettre en œuvre les conventions internationales dans le domaine de l'environnement ;
- D'établir une relation suivie avec les réseaux d'ONG.

Nous avons oui dire qu'une de ses missions est l'Etude d'Impact Environnemental. Quelle est donc la part de responsabilité de l'ANDE dans les problèmes que révèlent aujourd'hui la saison des pluies avec les « constructions anarchiques » ?

Conformément aux dispositions de la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement, du décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement et du Décret n° 97-393 du 9 juillet 1997 portant création et organisation d'un établissement public à caractère administratif dénommé Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) est une des missions majeures de l'ANDE.

L'EIES a pour objectif d'évaluer les effets des projets de développement sur l'environnement et proposer les mesures ou actions en vue de faire disparaître, réduire ou atténuer les effets néfastes susceptibles d'être engendrés par de tels projets. Outre l'EIES, l'ANDE met en œuvre les Evaluations Environnementales Stratégiques conformément au décret n° 2013-41 du 30 janvier 2013, relatif à l'Evaluation Environnementale

Stratégique (EES) des politiques, plans et programmes et les Audits Environnementaux conformément au Décret n° 2005-03 du 06 janvier 2005, portant Audit Environnemental. Juste pour dire que l'ANDE a certes 20 ans d'existence, mais la pratique des outils de gestion environnementale n'a pas encore 20 ans.

Par ailleurs, les schémas directeurs, les plans d'aménagement d'alors réalisés, n'ont pas pris en compte les préoccupations environnementales et il est temps que les choses soient corrigées. Aujourd'hui avec les constructions anarchiques, on assiste à des dégâts matériels et même humains liés aux inondations parce que ces constructions ne respectent souvent aucune norme en la matière et n'ont pas pris en compte la dimension environnementale. C'est à juste titre que Madame le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable a entrepris de rencontrer le Ministre en charge de la Construction et de l'Urbanisme afin de réfléchir sur la participation de l'ANDE aux travaux de la Commission d'approbation de lotissements et d'octroi du permis de construire.

Comment fonctionne l'ANDE ?

Le citoyen Lambda peut-il saisir votre structure lorsqu'il doit construire une maison ?

Le citoyen lambda peut nous saisir pour toute action qui rentre dans les missions de l'ANDE. Il suffit juste de nous adresser un courrier. En dehors de ses missions, l'ANDE n'a pas d'autres compétences. Au niveau des constructions, des opérations immobilières, le volet environnement doit être pris en compte. C'est pour cela que nous saluons déjà les entreprises de promotions immobilières qui ont compris la nécessité d'intégrer cet aspect dans la mise en œuvre de leurs projets. La participation de l'ANDE aux travaux des commissions d'approbation de lotissements et d'octroi de permis de construire au sein du Ministère de la Construction sera saluatoire. De plus la communication, l'information et la sensibilisation doivent continuer.

Quels sont les obstacles que l'ANDE rencontre dans son fonctionnement ?

L'une des premières difficultés réside dans la faiblesse de son budget. On peut évoquer aussi les problèmes de mobilité liés à l'insuffisance du matériel roulant à laquelle il faut ajouter l'impossibilité de couvrir les activités de l'ANDE sur l'ensemble du territoire national. A cet effet, l'ANDE se propose de créer trois antennes à court terme, à l'intérieur du pays, pour se rapprocher davantage de l'administration locale et des opérateurs économiques. Puis à moyen terme, il est prévu des antennes à Abengourou et Korhogo. Par ailleurs, l'insuffisance en ressources humaines et en infrastructures (construction du siège) n'est pas à écarter. ●

CITÉ VERTE

► Centre d'enfouissement technique

C'est une décharge contrôlée conçue pour le stockage des déchets, en minimisant les risques de pollution ou contamination de l'environnement. C'est généralement un ensemble de casiers creusés dans le sol et par une géo membrane où sont déversés les déchets. Les casiers, une fois pleins, sont recouverts par un matériau étanche et un système de drainage des lixiviats et de captage du biogaz.

► Centre de groupage

Site adapté ou regroupement des déchets, en vue de leur transport au centre de transfert ou au centre d'enfouissement technique.

► Déchets solides

C'est un matériaux massif ou ferme qui est rejeté après qu'il a accompli un travail ou qu'il a rempli sa mission. C'est donc un objet devenu inutile, et qui n'a aucune valeur économique pour la plupart des personnes et désormais destiné à la poubelle. Les résidus peuvent être éliminés (lorsqu'ils sont destinés à l'enfouissement dans les décharges ou recyclés (obtenant ainsi un nouvel usage).

► Tri sélectif

Il consiste à trier et à récupérer les déchets selon leur nature : métaux, papier, verre, organique... pour faciliter leur recyclage. L'on parle de « Tri à la source lorsqu'il est fait avant une collecte sélective en porte à porte, et « Tri par apport volontaire » lorsqu'il s'effectue à l'aide de conteneurs spécifiques situés en déchetterie ou sur la voie publique.

► Ravalement de façades

Opération qui vise à conserver l'intégrité des murs d'un bâtiment. Un ravalement de façade est plus qu'un simple nettoyage. Cette opération de rénovation va aussi servir à traiter et réparer pour conserver un équilibre durable des bâtiments.

EN ACTION



QUINZAINE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

PARTENARIAT STRATÉGIQUE ENTRE LE MINSIEDD ET LE MESRS

“La Science est la mère de tout processus de prise de décision”



“**A**ucune politique durable de développement ne saurait être initiée sans l'appui et l'implication de la Science et de la Recherche. L'expérience nous montre bien que la Science est la mère de tout processus de prise de décision”. C'est la conviction de la Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable (MINSIEDD), Anne Désirée Ouloto. Elle a soutenu cette thèse lors de la journée scientifique organisée par son département ministériel à l'Université Félix Houphouët-Boigny, le mardi 13 juin 2017, à l'occasion de la Quinzaine Nationale de l'Environnement (QNE). La Ministre a relevé la pertinence de la journée scientifique en la traduisant comme un dialogue entre la Science et la Salubrité, l'Environnement et le Développement Durable. Aussi a-t-elle salué le protocole d'accord que son ministère a signé ce jour avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique “en vue de repositionner les scientifiques dans leur

La Ministre Anne Désirée Ouloto a relevé la pertinence de la journée scientifique

rôle d'appui à la décision et surtout dans la mise en œuvre, l'évaluation à court, moyen et long termes de la pertinence et de l'efficacité des réponses politiques aux défis globaux et nationaux de nos jours”, tels que l'insalubrité, la destruction des ressources environnementales, la promotion du Développement durable et, in fine, la transition à l'écocitoyenneté de l'Ivoirien. Avant la signature dudit protocole avec sa collègue Ly Ramata Bakayoko de l'Enseignement supérieur, Anne Ouloto a souhaité une participation inclusive de tous aux deux conférences publiques prononcées par d'éminents experts

avec pour thèmes : «Eau, forêt et climat : Interactions avec l'Homme » et «Pollutions des Océans : Enjeux, défis et perspectives ». En accueillant sa collègue de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, Ly Ramata Bakayoko lui a témoigné tout le soutien du monde de la Recherche. “Je voudrais vous assurer du soutien de mon département dans la mise en place des fondamentaux du Développement Durable”, a-t-elle déclaré, en saluant le leadership et l'esprit de combat de sa sœur Anne Désirée Ouloto. “Il ne saurait y avoir de décision politique sans fondement scientifique”, a estimé Ly-Ramata Bakayoko qui est persuadée que les chercheurs vont apporter des solutions dans la mise en place des politiques de gestion de l'eau, de l'air et des forêts. Le Président de l'Université, le Pr. Abou Karamoko s'est, lui, honoré de ce que le mythique amphithéâtre “A”, qui a été inauguré par le Président Alassane Ouattara en 2012, accueille une telle journée scientifique ●



QUINZAINE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT CATÉGORIQUE :

“Il faut un effort concerté pour enrayer le phénomène”

Elle était hors du pays pour une mission. Cependant, la Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable Anne Désirée Ouloto a veillé à ce que la Journée Mondiale de Lutte contre la Désertification soit célébrée en Côte d'Ivoire ce 17 juin 2017, à Banian, un village situé à 35 Km au Sud de Bouna, dans la région du Bounkani. Sa représentante, Koffi Parfaite, Conseiller Technique, a délivré le message du Gouvernement inspiré du thème mondial: «*Notre terre, notre maison, notre futur*», et n'a pas manqué de relever que “la lutte contre la désertification des sols est un problème à la fois local, régional et global qui nécessite un effort global concerté visant à enrayer, voire à inverser le phénomène de la désertification”. Avant de parvenir à cette conclusion, l'envoyée de la Ministre a relevé que la problématique de la désertification et de la dégradation des terres demeure inévitablement encore une préoccupation pour la plupart des pays. Elle constitue un frein au développe-

ment, au regard de ses impacts sur l'environnement, la sécurité alimentaire, la croissance économique et particulièrement les conditions de vie des populations. «*Malgré les nombreux efforts consentis par la communauté internationale et les différents Etats, depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres en 1994, la situation ne s'améliore malheureusement pas de façon significative*», a fait remarquer la Conseillère Technique. Se faisant plus insistante, elle a estimé, comme le pensent de nombreux experts, que si rien n'est fait au niveau des Etats les plus touchés au monde, environ 700 millions de personnes seront contraintes à l'exil. C'est pourquoi l'émissaire de Anne Ouloto a plaidé pour une synergie d'actions et une approche locale de solutions, autre que la technique traditionnelle de la jachère. Elle a suggéré la régénération des sols et leur fertilisation par le compost à base organique, le reboisement

avec des espèces fertilisantes et la pratique de l'agriculture hors sol ou sous serre. Les populations, qui se sont fortement mobilisées aux côtés des Préfets de Nassian et de Téhini, de Aboua Gustave, Directeur Général de l'Environnement et du Développement Durable, mais également du Colonel Tondassama Adama, Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), et des cadres de la région, ont été sensibilisées par tous les intervenants sur les graves menaces de la déforestation. Le Directeur Général de l'OIPR a, quant à lui, salué la mobilisation du corps préfectoral, des populations et des partenaires techniques et financiers, non sans relever l'importance du Parc National de la Comoé, voisin. “La lutte contre la désertification est une œuvre noble. Vous avez le Parc National de la Comoé, comme rempart contre la désertification et la dégradation des sols. Faisons en sorte que ce patrimoine soit préservé”, a conseillé le Colonel Tondassama ●

Une convention signée entre la Côte d'Ivoire et le groupe Mondelez international

Elle essaie toujours de trouver des solutions aux problèmes. Face à la déforestation qui sévit en Côte d'Ivoire, il faut trouver des remèdes. Et l'une des solutions est l'acte qu'a posé la Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable. Le 13 juin 2017, à la salle de conférence du 10ème étage de la tour D, à Abidjan, Anne Ouloto, au nom de l'Etat de Côte d'Ivoire et Catharina Isabella W. Pieters, Directrice Mondiale du programme Cocoa Life représentant la multinationale Mondelez International, ont paraphé une convention cadre pour la mise en œuvre du programme «*cacao, ami de la forêt ivoirienne*». Ce programme, selon la Ministre contribuera à restaurer le couvert forestier fortement dégradé. Situait les enjeux de l'accord conclu entre son département ministériel et la



multinationale Mondelez, l'émissaire du Gouvernement a indiqué qu'il s'inscrit dans la vision du Chef de l'Etat, Alassane Ouattara qui a fixé l'objectif «*d'atteindre 20 % de couverture forestière nationale d'ici à 2020* ». Ce, à travers une «*agriculture zéro déforestation* », affirmant que

le couvert forestier passé de 16 millions à l'indépendance à 3,5 millions d'hectares aujourd'hui, a fortement perturbé la pratique de l'Agriculture. C'est d'ailleurs pourquoi, le Gouvernement s'est engagé dans le mécanisme international de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation de la forêt (REDD+), en 2011, a confié Anne Ouloto, avant d'affirmer que la convention induit un pas important de la Côte d'Ivoire vers un développement agricole durable. Pour la Directrice Mondiale du programme Cocoa Life, cette convention technique et financière permettra à Mondelez International, de renforcer sa capacité de prise en charge de culture la du cacao et de mettre en œuvre les outils REDD+ dans sa chaîne d'approvisionnement en cacao, d'ici 2019 dans au moins une zone pilote ●